Le 89° conseil central de l'action sociale s'est réuni en séance extraordinaire le 25 avril 2018. L'ordre du jour portait sur la mise en œuvre du plan famille. La ***CFDT*** Défense a tenu sa place dans les différents échanges pour insister sur sa vision de l'action sociale pour tous.

Un CCAS assez ordinaire…

CCAS

Du 25 avril 2018

Le Secrétaire Général pour l'Administration, qui présidait ce CCAS (conseil central de l'action sociale), a réaffirmé la volonté de la ministre de voir rapidement adopter un nombre de mesures significatives pour la mise en œuvre du plan famille. Différents déplacements lui ont permis de comprendre les préoccupations des ressortissants en OPEX, mais celui aussi des travailleurs sociaux de notre ministère. Le SGA a brossé les thèmes qui seront abordés lors de ce CCAS. Au sujet de la cartographie des Comités sociaux (CS), qui reste un point d'achoppement entre la *CFDT* Défense et la SDAS, le SGA a indiqué qu'il faudrait tenir compte de la réforme des Bases de Défense.

LECTURE DES DÉCLARATIONS LIMINAIRES (VOIR EN ANNEXE CELLE DE LA *CFDT* DÉFENSE)

Le SGA affirme que les évolutions en cours se feront sans baisse d'effectifs des assistants de service social (ASS) et qu'elles renforceront le rôle des personnels d'accompagnement. Il indique regretter que la mesure phare du PPCR concernant les ASS, passage en catégorie A, ne soit pas mise en œuvre en février 2018, mais reportée d'un an. Le SGA se dit très attentif à la population des ASS qu'il considère comme les moteurs de l'action sociale. Les ASS de la gendarmerie bénéficieront des mêmes mesures que ceux actuellement à la SDAS. La réforme des BdD est en attente d'une validation par la ministre. La nouvelle réforme des CS se fera dans une logique de proximité et en lien avec la nouvelle cartographie des BdD (bases de défense).

Le SGA a bien rappelé que les GT doivent rester des lieux de dialogue et a entendu la remarque de la ***CFDT*** Défense. Le prêt habitat sera à l'ordre du jour du prochain CCAS programmé le 20 juin 2018.

*La **CFDT** Défense est satisfaite de la volonté affichée du SGA de conserver les effectifs des ASS. La **CFDT** Défense est au plus proche des ressortissants grâce aux élus des CS et saura faire remonter les problèmes d'effectifs s'ils apparaissent. Les membres **CFDT** Défense du CCAS verront si dans les prochains GT le dialogue est plus posé, moins dirigiste et plus coconstruit pour défendre la proximité avec les ressortissants. Lors du prochain CCAS, la **CFDT** Défense exprimera ses arguments pour que le prêt habitat puisse être accessible aux retraités et que qu'il puisse s'ouvrir au plus grand nombre, comme ceux frappés par les vicissitudes de la vie.*

Plan famille :

La présentation a été faite par la chargée de mission « plan famille » qui rappelle que le COMEX est avancé au mois de juin et qu'il sera présidé par la ministre. Le plan famille a été élaboré en très peu de temps, il se veut moderne, ambitieux et sans mesures indemnitaires (celles-ci sont traitées dans le cadre de la nouvelle politique de rémunération des militaires). Pour permettre une meilleure interactivité entre les membres (SGA, EMA, DRH-MD, et les différentes directions du MINARM) un espace collaboratif existe dans SGA-Connect. Le plan famille tient sur 6 axes, avec 26 mesures déclinées en 46 actions. Il s'applique en partie (50% des mesures) au personnel civil. Des téléchargements sont possibles via internet : Plan Famille Armée.

*La **CFDT** Défense comprend la nécessité de soutien pour les forces combattantes et leurs familles. Cependant, nous espérons que le budget alloué sera bien employé et qu'il n'oubliera pas les personnels civils, car ceux-ci constituent la base arrière de notre ministère sans laquelle la mission globale ne peut pas être assurée.*

Aide au séjour des ressortissants blessés :

La ***CFDT*** Défense approuve la mise en place de cette prestation nécessaire au soutien des ressortissants blessés et de leurs familles. Malgré le manque de concertation (pas de groupe de travail), la ***CFDT*** *Défense* s'est exprimée positivement lors du vote électronique organisé par la SDAS.

E-social :

Une présentation du site a été faite en séance et nous avons pu découvrir son attractivité grâce à un meilleur accès aux informations (par exemple concernant les mutuelles). Ce site est phase 1 et évoluera pour que de nouvelles fonctions soient disponibles : les prestations interministérielles, le chèque vacance, etc.

*Comme nous l'avons dit dans notre déclaration liminaire, la **CFDT** Défense veut que cette évolution corresponde aussi à une amélioration des conditions de travail sociaux. La **CFDT** Défense ne veut plus voir de baisse d'effectif et se tient disponible pour faire part des problèmes de disfonctionnement.*

PASS'AVANTAGES de l'IGESA:

Ce dispositif de boutique en ligne est accessible depuis un PC, smartphone, tablette. Cette nouvelle prestation s'ajoute aux services proposés sur le site internet de l'IGESA. Il est destiné aux actifs et aux retraités du ministère depuis cette année. Ce service était proposé par 3 autres acteurs, le SCA, certains clubs sportifs et la marine. L'intégration d'ESCAPADE du SCA permettra de référencer des acteurs locaux de proximité au plus près des ressortissants.

*Cet outil doit rester un service proposé par l'IGESA. La **CFDT** Défense donne comme conseil de bien se renseigner sur les offres de services qui peuvent être plus avantageuses ailleurs. Ce n'est pas la vocation de l'IGESA d'être aussi réactif que ces plates-formes en ligne qui en font un véritable métier.*

Prestation d'aide vers les ASMAT (assistantes maternelles) :

Une nouvelle prestation d'aide pour les assistantes maternelles a été étudiée lors de ce conseil central après plusieurs GT pour définir les différentes modalités d'accueil des enfants des ressortissants du ministère. Il est prévu un RETEX (retour d'expérience) dans les 6 mois. Les ASMAT devront être conventionnés par le MINARM avant de faire une demande de prestation. Cette prestation implique des engagements précis de part et d'autre et l'aide sera soumise à cotisations sociales et impôts.

*Cette nouvelle prestation étend la possibilité de garde d'enfants de ressortissants au plus près des besoins des familles. La **CFDT** Défense a voté pour, car cette aide peut être une solution pour pallier le déficit de garde d'enfants de ressortissants dans certaines régions. Le bilan à 6 mois sera important.*

Gendarmerie :

De février à avril 2018 la SDAS, des responsables de la DGGN (direction générale de la gendarmerie nationale), une CTD (conseiller technique de direction), une direction de CTAS et plusieurs officiers se sont réunis lors de 5 GT pour l'intégration de l'action de la gendarmerie à celle du MINARM. La mise en œuvre sera effective au 1er janvier 2019. Pour le SGA il n'y aura pas d'impact sur les effectifs des DLAS (direction locale de l'action sociale), ni sur les ressortissants.

*La **CFDT** Défense restera attentive aux promesses faites en séance concernant l'impact sur les effectifs. La **CFDT** Défense reste à l'écoute des personnes concernées par cette évolution et fera remonter les problèmes auprès de la SDAS. Si nécessaire elle interviendra en premier auprès des CTAS concernés pour trouver des solutions et nouer un dialogue de proximité. La **CFDT** Défense déplore le manque de concertation dans cette démarche.*

Un CCAS extraordinaire pour nous présenter la mise en œuvre du plan famille. L'action sociale évolue pour passer au E-social et être au plus près des ressortissants. La CFDT Défense approuve ces évolutions si elles soulagent les travailleurs sociaux. Ils sont en effet, pour beaucoup d'entre eux, en situation de mal être au travail et tout ce qui pourrait améliorer leur condition est bon à prendre.

Vos représentants CFDT Défense au CCAS vont être sollicités avant l'été dans de nombreux GT, ils y défendront le principe de proximité de l'action sociale, gage de l'efficacité de celle-ci. La cartographie des BdD est connue même si elle n'a pas encore fait l'objet d'une validation ministérielle officielle. La cartographie des CS doit s'en approcher, mais nous lutterons pour éviter une trop grande réduction du nombre de comités sociaux, qui irait à l'encontre du principe de proximité évoqué plus haut.

La CFDT Défense veut éviter que les comités sociaux ne deviennent des chambres d'enregistrement de la répartition des crédits ASCC (actions sociales communautaires et culturelles) au prorata des effectifs concernés.

La cohésion de la communauté défense ne bénéficiera pas d'une diminution du nombre des comités sociaux, mais en affichage, le MINARM aura été le bon élève ! Il est fondamental que les membres des comités sociaux, qu'ils soient civils ou militaires, connaissent la situation particulière des personnels de leur périmètre.
Sans cette proximité c'est la mission même d'accompagnement social qui perd de son sens. Un comité social trop distant (géographiquement et sociologiquement) n'aurait aucun intérêt.